

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2007

TRANSPARENCE DE LA VIE POLITIQUE EN POLYNÉSIE - (n° 402)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Bignon, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 5 de cet article, après les mots :

« Livre V : »,

insérer le mot :

« articles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.